Texte d'orientation CGT Educ'Action du Rhône

Période 2022-2025

I. La défense des personnels

Défense des Statuts et lutte contre la précarité

1. La défense et l'amélioration des garanties collectives pour les personnels reste un axe central de la défense des intérêts des travailleurs et travailleuses de l'éducation. Fruit du rapport de force imposé par la lutte collective, c'est elle qui permet une défense individuelle efficace. Dans le secteur public, la défense et l'amélioration des statuts existants est la traduction de cette stratégie. L'enjeu de la période à venir sera notamment la défense du statut de la fonction publique et la lutte contre la politique de libéralisation et de déréglementation de l'Education Nationale par la présidence Macron (augmentation du temps de services, individualisation de la rémunération par les primes, missions supplémentaires, annualisation du temps de travail, contractualisation des personnels, diminution des moyens), de renforcement du pouvoir de la hiérarchie en matière de mobilité et d'avancement, avec le risque d'arbitraire qu'il comporte. Cet enjeu est d'autant plus important que la loi de transformation publique met à mal la représentation syndicale par la mise en place de CSA (Comité Social d'Administration) qui fusionne les GT et les CHCST. La suppression des prérogatives des CAP en matière de mutation et de carrières et la diminution du nombre de Commission paritaire entrainent une baisse des moyens syndicaux pour développer l'activité du SDEN.

2. Le point de rencontre entre la défense des statuts et celles des collègues se fait entre autres dans la lutte contre la précarité dans nos établissements, précarité renforcée par les gouvernements successifs et qui s'est accrue sous les gouvernements Macron.
Celle-ci s'articule autour de la revendication de la titularisation sans conditions de nationalité et de concours des personnels non-titulaires, mais aussi la revendication de la création de nouveaux statuts réellement protecteurs pour ces personnels précaires qui ne disposent pas actuellement d'un statut de fonctionnaire de référence dans l'activité qu'ils/elles exercent, en particulier les AESH, les AED et les personnels des EMAS.

3. Un autre aspect de la défense des statuts, c'est la lutte au sein de nos établissements pour leur respect, dans le cadre de l'activité syndicale quotidienne. Cette lutte doit s'appuyer sur un rapport de force collectif afin d'éviter un isolement des collègues, celui-ci favorisant une pression hiérarchique visant à contourner les statuts. Le recours à l'action juridique, longue et coûteuse, si elle est nécessaire

faute de rapport de force suffisant pour imposer le respect des textes dans le cadre de l'établissement, ne doit pas devenir un substitut à l'action collective : celle-ci permet le plus souvent de régler, beaucoup plus rapidement, un certain nombre de conflits et situations liées au non-respect des textes.

4. Dans le Rhône, si la défense individuelle des personnels précaires par le syndicat est constante à l'échelle départementale, existante dans de nombreux établissements, elle est à construire ou élargir dans de nombreux endroits : d'abord pour rompre l'isolement des personnels précaires ; ensuite pour améliorer leurs conditions de travail ; enfin pour les protéger des pressions hiérarchiques. De même, il importe de créer les conditions d'un renouveau des luttes collectives des personnels précaires. Pour cela, la CGT Educ'Action du Rhône entend relancer un collectif CGT Educ'Action de lutte contre la précarité et fait appel à l'implication du maximum de collègues.

5. La CGT Educ'Action du Rhône entend approfondir et élargir son travail d'organisation et de revendication en direction des personnels précaires. En particulier, la lutte pour le réemploi des personnels dans des conditions de travail satisfaisantes ; leur évolution de carrière, contre la polyvalence imposée aux personnels et la maltraitance institutionnelle.

6. Afin de poursuivre le développement du syndicat et son élargissement intercatégoriel, la CGT Educ'Action du Rhône aura pour objectif le renforcement de son action en direction de l'ensemble des corps et personnels de l'éducation. Pour cela, elle s'appuiera à la fois sur le renforcement des pôles dédiés avec la création de collectifs militants, et le développement de la solidarité et l'entraide entre militant.es associé.es à ces pôles.

Santé et conditions de travail

7. Les contre-réformes successives, les restrictions budgétaires, l'accroissement des pressions hiérarchiques sur fond d'introduction de techniques managériales (New Public Management) ont déjà fait dans le privé la démonstration de leur nocivité pour les salarié.es avec une augmentation du temps de travail (2h supplémentaire imposées dans le 2nd degré, les formation pendant les vacances avec la mise en place de l'école académique de formation continue par exemple) et le manque chronique de personnel. La détérioration des conditions de vie des élèves et leurs familles a des répercussions sur l'école. Tous ces éléments ont entraîné une forte dégradation de nos conditions de travail, dans le Rhône comme ailleurs. Cela a été particulièrement mis en avant dans le mouvement « pas de vagues », par les luttes des établissements et des services, par la multiplication des démissions et des demandes de ruptures conventionnelles.

8. L'affaiblissement de la vie syndicale dans les établissements, et, en conséquence, l'affaiblissement du rapport de force au détriment des personnels, a ajouté un isolement croissant de nombreuses et nombreux collègues face à la hiérarchie, et face à cette dégradation des conditions de travail.

9. Depuis la loi de transformation de la Fonction publique, les instances sont bouleversées : les CT fusionnent avec les CHS-CT pour devenir des CSA (comité social d'administration dont la Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail, ex-CHSCT, dépendra et dont les contours sont encore flous) . Calquée sur le modèle du privé, cette réforme affaiblit le rôle des syndicats en diminuant le nombre de représentants et en les éloignant des instances hiérarchiques.

10. Les carences manifestes de la médecine de prévention en termes de postes et de moyens d'action montrent par ailleurs le peu de cas qui est fait de la santé des personnels par l'État-employeur.

11. L'absence de prise en compte du handicap par l'employeur et la lourdeur de démarches à entreprendre met trop souvent les collègues concernés en situation de stress et en grande difficulté. De plus, les personnels en situation de handicap sont les premières à subir les discriminations liées à l'organisation du travail. Les risques psycho-organisationnels sont renforcés chez ces personnels.

12. Le passage au tout numérique, la multiplication des sollicitations qui passe désormais par l'usage du numérique, l'augmentation des taches administratives pour les personnels enseignants favorisent la surcharge cognitive de personnels et les poussent à augmenter leur temps de travail pour du travail « prescrit » par la hiérarchie et le plus souvent hors cadre statutaire.

13. La conséquence de tout cela a été la dégradation de la santé des personnels. La multiplication des « craquages », de burn-out menant à des dépressions.

14. Face à cette situation, les permanences départementales ont été très fortement sollicitées dans la période précédente, pour assumer un accompagnement individuel. S'il a connu quelques succès dans la résolution de situation parfois dramatique, cet accompagnement se heurte à des difficultés concrètes : sensibilités variées des interlocuteurs rectoraux à la question ; absence d'élus pour le moment aux CHSCT académique et départemental (future CSSCT) ; difficultés à obtenir des reconnaissances comme accidents de service ; pénurie de médecins de prévention ; longueurs des procédures de recours et des procédures judiciaires ;

15. Si la poursuite de cet accompagnement individuel est indispensable pour la période qui s'ouvre, c'est surtout en amont, à l'échelle de l'établissement que peut se construire une défense individuelle et collective efficace. La mobilisation permet en effet de tuer souvent dans l'œuf des velléités de pressions hiérarchiques, de mettre en échec des logiques managériales aux conséquences lourdes pour les personnels.

16. Mais c'est aussi de notre capacité à organiser des luttes qui se déploient à l'échelle de l'ensemble du département et de la métropole (comme, plus

largement, de la région, au niveau national et international) que dépendra notre capacité à faire échec aux tendances et aux modes d'organisation du travail qui affectent la santé des personnels.

17. Dans nos établissements il nous faut en permanence rendre visible le travail réel, souvent masqué par un « travail prescrit » qui exprime les attentes d'une hiérarchie ne prenant pas en compte les conditions réelles nécessaires à leur réalisation.

18. Sur le plan départemental, nous demandons la mise en place de CSSCT (Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail, ex-CHSCT) dans chaque établissement, avec les compétences afférentes. Nous demandons l'augmentation du nombre de représentant·es du personnel aux CSSCT départementaux et académiques.

Carrière : Mutation et salaire

19. Dans le cadre de l'UASEN et de l'UNSEN, la CGT éducation du Rhône continue de lutter pour la défense de l'égalité des personnels devant la mutation. Cette égalité est remise en cause par Blanquer avec une massification du recours aux contractuels, une multiplication des postes à profil, une réduction du nombre de postes et par l'attaque sans concession du paritarisme via la loi de transformation publique. L'opacité en matière de mutations par le retrait de cette prérogative aux CAP et la place laissée aux chefs d'établissements et de service dans les évaluations des personnels non-titulaires sont sources de dérives clientélistes et d'arbitraire, qui placeront directement les personnels dans des situations de souffrance professionnelle.

20. Il en est de même pour ce qui est de l'évolution de carrière, par la revendication d'un avancement commun pour tous les personnels, par la revendication de la mise en cause des seuils restrictifs pour la promotion des personnels, en opposition à la logique de contractualisation et le renforcement du pouvoir des chefs d'établissement en matière de rémunération introduit par la réforme du PPCR et par le recours massif à des personnels non-titulaires.

21. Plus globalement, dans le cadre de l'UFSE, elle inscrit son action dans la lutte générale contre le gel du point d'indice, la revendication d'une progression indiciaire pour l'ensemble des personnels, ajouté à des mesures spécifiques pour les bas salaires.

22. Le syndicat CGT Educ'action du Rhône continue à lutter dans les établissements contre les heures supplémentaires, pour la transformation des HS en heure poste.

23. Plus particulièrement, le syndicat CGT Educ'Action du Rhône lutte contre la transformation des moyens horaires en mesures indemnitaires, qui

n'ouvrent pas à cotisations salariales et n'entrent donc pas en compte dans le calcul des pensions de retraite ni dans le financement du régime de sécurité sociale. La CGT Educ'Action du Rhône dénonce donc le régime des IMP dans les DHG, tout comme celui des primes modulables en REP+.

24. La CGT Educ'Action du Rhône revendique l'intégration des indemnités actuelles dans le traitement, par une augmentation des points d'indices correspondant. La CGT Educ'action du Rhône dénonce la mise en concurrence des personnels à travers l'attribution de primes qui laisse place à l'arbitraire (CIA, RIFSEEP, IMP, prime REP+ modulable).

25. Renforcée par l'augmentation du nombre de syndiqués, mais confrontés à ces attaques, la CGT Educ'Action du Rhône entend déployer cette activité de défense pour l'ensemble des personnels de l'éducation à travers la campagne pour les élections professionnelle 2022. Une attention toute particulière sera accordée au renforcement des pôles.

Retraites et retraité.es : constats et revendications

26. La réforme Macron pour le report de l'âge légal de départ à la retraite à 65 ans prévu en 2023 est une proposition antisociale inadmissible et infondée. Aujourd'hui le système des retraites n'est pas en difficulté. Le rapport du COR (Conseil d'Orientation des Retraites) indique que la part des dépenses de retraites dans le PIB resterait maitrisée à l'horizon de la projection c'est à dire 2070.

27. Les différentes réformes régressives des régimes de retraites, notamment la réforme Touraine de 2014, ont abouti à une augmentation de la durée de cotisation pour obtenir une pension complète (43 ans pour la génération 1973) ou à un départ tardif souvent dans des conditions difficiles.

28. L'espérance de vie sans incapacité s'établit à 65,8 ans pour les femmes et 64,4 ans pour les hommes toutes les modifications antisociales génèrent une diminution du temps passé en retraite et une baisse du niveau de vie des retraité·es. Pour les libéraux c'est une double économie sur le dos des travailleurs·euses.

29. La CGT Educ Action Rhône s'engage à combattre toutes les formes régressives du système de retraite en portant les revendications confédérales avec notamment l'age de départ à la retraite à taux plein à 60 ans pour une carrière complète.

30. La CGT Educ Action du Rhône développera la continuité syndicale pour renforcer le syndicalisme des retraité·es qui permet d'assurer la prise en compte de leurs revendications propres.

31. La CGT Educ'Action du Rhône demande que dans sa propre communication la CGT fasse une place plus importante aux revendications des retraité·es. Ils·elles participent activement à la vie sociale du pays présents dans les syndicats, les associations, les partis politiques, pour les gardes de leurs petits-enfants.

II. Défense d'un service public d'éducation

32. Dans un contexte de crise, de restrictions budgétaires, ~~et~~ d'austérité et de politiques libérales, les moyens alloués aux établissements ne leurs permettent pas aujourd'hui de fonctionner correctement. L'augmentation des effectifs par classe dégrade les conditions de travail et d'apprentissage, y compris dans l'éducation prioritaire, alors que les politiques d'école inclusive nécessiteraient d'offrir à tous les élèves des conditions d'accompagnement à la hauteur de leur besoin. Le matériel est souvent vétuste, inadapté et insuffisant en nombre. De trop nombreux et nombreuses collègues sont conduits à pallier cette situation sur leurs moyens personnels. Cette situation dégrade la qualité du service public d'éducation pour les usagers.

33. La CGT Educ'Action du Rhône déploie son action syndicale dans les établissements autour de la revendication de moyens suffisants pour assurer un service de qualité, et ce, sans avoir à recourir à des financements privés. Ces moyens existent si l'on cesse de multiplier les cadeaux aux patrons !

34. La crise climatique et la crise énergétique doivent être prises en compte dans nos luttes et nos revendications. Les canicules de ces dernières années ont dégradé les conditions de travail et d'études des élèves et mis en danger les personnels et les usagers par des chaleurs extrêmes. La crise énergétique annoncée pour 2022 met déjà les établissements en difficulté financière. La lutte écologique ne peut se penser en dehors de la lutte des classes et doit se penser comme un instrument du changement social pour améliorer les conditions de vie des travailleurs et des travailleuses. La CGT Educ'Action du Rhône entend créer une réflexion et des revendications sur ces enjeux avec la mise en place d'un collectif de réflexion et par la création de partenariats avec les associations militantes.

35. La CGT Educ'Action du Rhône poursuit son combat contre la mise en concurrence des établissements et des personnels, et s'élève contre une conception entrepreneuriale et managériale du service publique d'éducation, contre sa casse par la logique de la contractualisation et par la précarisation en cours des personnels renforcée par la loi Blanquer et la loi de Transformation de la Fonction Publique.

36. La CGT Educ'Action du Rhône s'élève contre les attaques menées contre l'école par des groupes réactionnaires qui entendent remettre en cause les programmes de lutte contre les discriminations sexistes, racistes, anti-validiste et LGBTphobes. Elle rappelle son attachement à un service public laïque, à la continuité territoriale et à l'égalité sociale. Néanmoins, la laïcité et les principes d'égalité ne doivent pas être utilisées à des fins réactionnaires.

37. La CGT Educ'Action du Rhône lutte contre les inégalités territoriales qui touchent durement tant les établissements situés dans les quartiers populaires que les établissements ruraux.

III. Défense des intérêts de l'ensemble des salarié.es : pour un syndicalisme de branche, interprofessionnel, combatif, de classe et de masse !

38. La CGT Educ'action du Rhône doit construire, dans sa branche, des solidarités avec l'ensemble des salariés de l'éducation populaire, de l'enseignement, de la recherche, de la culture. En ce sens elle participe pleinement à l'animation de la FERC, et la création de liens solides et organiques avec les salariés de ces secteurs. Elle soutient toute initiative visant à renforcer l'implantation CGT dans ces secteurs.

39. L'enjeu est de renforcer les liens entre syndiqué·es CGT de l'éducation, du champ fédéral FERC et syndiqué·es des autres branches.

40. La lutte pour la reconquête d'un grand service public d'éducation, de formation et de recherche nécessite à terme l'organisation dans une même structure de l'ensemble des travailleuses et travailleurs du secteur et d'une même localité, afin de mutualiser les forces face au patronat et aux gouvernements qui mènent leur politique de casse

41. En effet, de telles structures permettraient de faire face aux stratégies patronales et gouvernementales qui visent à mettre en concurrence les travailleuses et travailleurs du secteur éducation recherche formation, et à fragmenter le service public d'éducation.

42. Dans cette perspective la CGT Educ'Action du Rhône entend œuvrer pour la période au rapprochement de l'ensemble de syndiqué·es CGT du secteur éducation recherche formation, dans la perspective d'établissement de syndicats locaux de branche, regroupés dans des Unions syndicales départementales Education recherche formation.

43. Cette perspective suppose évidemment l'accord préalable des structures syndicales CGT du secteur et des syndiqué·es qui les composent.

44. En tout état de cause, travailler dans cette perspective suppose de renforcer les liens qui existent dans le champ fédéral avec l'ensemble des syndicats CGT de l'éducation, de la formation et de la recherche, sur le plan départemental.

45. De même consciente que son action est liée à la progression des intérêts de l'ensemble des travailleuses et travailleurs salarié·es, du public comme du privé, la CGT Educ'Action du Rhône inscrit son action dans un cadre interprofessionnel.

46. Pour cela, elle doit prendre toute sa place dans la vie des organisations interprofessionnelles de la CGT : UL, UD.

47. La construction d'un syndicalisme combatif, dans notre branche, est lié au renforcement de la combativité syndicale dans tous les secteurs professionnels : c'est ainsi que nous remettrons en cause la propagande gouvernementale et patronale présentant les acquis sociaux durement arrachés comme des « privilèges », pour diviser public et privé.

48. C'est cette vision de classe, portée par la CGT, qui doit nous permettre de faire aboutir nos revendications professionnelles, en nous appuyant sur la solidarité interprofessionnelle. Par réciprocité, nous devons apporter notre soutien aux travailleurs et travailleuses en lutte dans notre secteur.

49. Sur toutes les revendications communes à la classe des travailleuses et travailleurs, qu'il s'agisse de la protection sociale (retraite, maladie, chômage), des garanties collectives, des salaires, de la réduction du temps de travail... La défense des conquis sociaux et la lutte pour de nouvelles conquêtes ne pourront qu'être le fait d'un rapport de force d'ensemble. Dans le département, la CGT Educ'Action du Rhône s'emploie à y contribuer à mesure de ses moyens.

50. Pour que l'action syndicale atteigne son effet maximum, il faut l'implication la plus large des syndiqué·es dans l'action syndicale. La force du syndicat en tant qu'organisation collective dépend de l'action de toutes et tous et ne peut reposer sur la seule équipe militante déchargée.

51. La CGT Educ'Action du Rhône visera à créer des collectifs thématiques afin de renforcer l'implication des adhérent.es dans le syndicat et constituer des réflexions sur les sujets en liens avec nos luttes et nos cahiers revendicatifs.

52. La CGT Educ'action du Rhône favorisera donc la mise en place de sections sur le territoire des UL et leur animation collective en mettant à disposition les outils nécessaires afin de décentraliser son fonctionnement et renforcer l'implication des syndiqué·es et leur mise en lien sur le territoire.

53. Pour favoriser cette implication syndicale, il convient d'être particulièrement attentif au cadre démocratique et fédéraliste de la CGT, à tous les

niveaux. C'est dans ce sens que nous continuerons à intervenir en tant que syndicat dans toutes les instances statutaires de la CGT : le syndicat appartient aux syndiqué·es !

54. Sur le plan départemental, l'implication peut prendre la forme du développement d'outils collectifs, tels que des collectifs CGT thématiques auxquels seront invités à participer les syndiqué·es qui le souhaitent. Ces collectifs CGT thématiques pourront ainsi renforcer l'activité des pôles d'activité du syndicat.

55. Pour construire le rapport de force, il nous faut contribuer à la construction de vastes mouvements interprofessionnels de luttes, par la généralisation de la grève. Celle-ci ne peut résulter d'incantations, mais dépend de la solidité de notre implantation dans notre secteur comme dans l'ensemble du salariat. C'est à chaque syndiqué·e qu'appartient la volonté de devenir acteur et de contribuer, à hauteur de ses possibilités, au renforcement de cette implantation. Le syndicat doit favoriser la mise en place toute les dispositions possibles pour permettre aux syndiqués d'oeuvre à l'action syndicales.

IV. Défense des droits et libertés public·ques

56. Dans un contexte de crise économique et sociale majeure, les personnels et usagers de l'éducation, comme l'ensemble des travailleuses et travailleurs, font face à des attaques massives contre leurs droits et libertés. Les poursuites judiciaires contre les militant.es se multiplient ces dernières années avec la création d'un arsenal répressif.

57. Dans le champ professionnel de l'Education, la loi dite sur « l'école de la confiance » et les pratiques de la hiérarchie engendrent une restriction des droits des personnels et de leur liberté qui se manifeste par le recours de plus en plus courant à des sanctions disciplinaires.

58. Plus généralement, les libertés syndicales et collectives sont attaquées, avec la répression antisyndicale et les attaques contre la liberté d'organisation et de manifestation.

59. La CGT Educ'action du Rhône entend combattre ces régressions en matière de libertés publiques

60. Sur le département du Rhône, l'activité de groupes fascistes qui ont multiplié les violences racistes, sexistes, LGBTphobes à l'égard de militant·es syndicaux·ales, associatif·ves et plus globalement progressistes, nécessite une réponse organisée, afin de défendre les droits et libertés publics. Il en est de même face aux attaques de groupes réactionnaires contre le service public d'éducation dans la continuité de la « manif pour tous », qui s'en prennent aux activités pédagogiques de lutte contre le sexisme.

61. Dans le même temps, les pouvoirs publics renforcent une politique de traque des élèves et jeunes majeurs scolarisés sans papier et de leur famille, accroissant leur précarité.

62. Au sein même de nos établissements, de nombreuses et nombreux collègues se trouvent confrontés de manière grandissante à des discours racistes, antisémites, sexistes, homophobes.

63. La CGT Educ'Action du Rhône entend participer à une réponse qui se place sur le terrain de classe, et combattre la logique de désignation de boucémissaires visant à évacuer la question des inégalités sociales. Elle entend continuer à se battre contre toutes les discriminations dans nos établissements comme dans la société.

64. Pour cela, la CGT Educ'Action du Rhône continuera de soutenir et cherchera à renforcer son soutien au réseau RESF et au collectif jeune majeur, au collectif Jamais sans toit, dans le respect de l'indépendance des réseaux et collectifs existants.

65. De même, la CGT Educ'Action du Rhône continuera à favoriser l'émergence d'un cadre unitaire antifasciste large dans lequel le mouvement syndical puisse trouver toute sa place.

66. La CGT Educ'Action du Rhône, comme organisation syndicale de classe et de lutte, doit se doter des outils pour approfondir ses revendications et créer des outils de lutte dans les champs plus large que celui de l'Education. Pour cela, elle veillera à mettre en place des collectifs militants féministes, LGBT, écologique, de veille sur l'extrême-droite et anti-validiste.

67. Face aux menaces réactionnaires de toutes parts et avec un renforcement de l'extrême droite, le rapprochement avec les autres organisations syndicales de classe et de lutte doit s'accélérer sans renier notre identité et nos revendications.